

2014-4472
2014-10-29
{Booklet Label}

GROUPES 14 | 15 HERBICIDES

Torepdo™ Herbicide

Granulés mouillables
COMMERCIAL

**POUR SUPPRIMER ET/OU RÉPRIMER CERTAINES MAUVAISES HERBES DANS
LES JACHÈRES ET LES ZONES NON AGRICOLES AUTOUR DES FERMES, ET
POUR GARDER LE SOL NU SUR LES ZONES NON AGRICOLES**

GARANTIE :

Flumioxazine	33,5 %
Pyroxasulfone	42,5 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 31559 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**AVERTISSEMENT
IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX**

Contenu net : 500 g – Vrac

Valent Canada, Inc.
3-728 Victoria Road South
Guelph, ON N1L 1C6
Phone: 519-767-9262
www.valent.ca

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

***EN CAS D'URGENCE METTANT EN CAUSE UN DÉVERSEMENT IMPORTANT
OU UN EMPOISONNEMENT COMPOSER LE 1 800 892-0099***

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'inhalation ou d'absorption par la peau. Irritant pour les yeux. ÉVITER TOUT contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau.

Suivre les directives à l'intention du préposé au mélange ou au chargement et de l'opérateur antiparasitaire dans le tableau ci-dessous :

De plus, porter une combinaison par dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, de même que des lunettes à coques ou un écran facial durant le nettoyage et les réparations.

Équipement	Équipement de protection individuelle		Quantité maximale de produit manipulé par jour
	Préposé au mélange ou au chargement	Opérateur antiparasitaire	
Pulvérisateur à rampe	Une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures ainsi que des lunettes à coques ou un écran facial	Cabine ouverte : Une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures ainsi que des gants résistant aux produits chimiques, et un appareil respiratoire avec une cartouche approuvée par le NIOSH/MSHA/BHSE pour les vapeurs organiques munie d'un préfiltre approuvé pour les pesticides, ou une boîte filtrante approuvée pour les pesticides par le NIOSH/MSHA/BHSE.	58 kg
		Cabine fermée* : Une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures. (Des gants ne sont pas exigés, mais doivent être disponibles pour les activités liées à l'entretien.)	
Pulvérisateur pour les emprises	Une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Les préposés au mélange et au chargement doivent également porter des lunettes à coques ou un écran facial.		11 kg
Pulvérisateur à dos ou pulvérisateur	Une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des		1,8 kg

Équipement	Équipement de protection individuelle		Quantité maximale de produit manipulé par jour
	Préposé au mélange ou au chargement	Opérateur antiparasitaire	
manuel à haute pression	chaussettes et des chaussures, et un appareil respiratoire avec une cartouche approuvée par le NIOSH/MSHA/BHSE pour les vapeurs organiques et munie d'un préfiltre approuvé pour les pesticides, ou une boîte filtrante approuvée pour les pesticides par le NIOSH/MSHA/BHSE. Les préposés au mélange et au chargement doivent également porter des lunettes à coques ou un écran facial.		0,48 kg
Pulvérisateur manuel à basse pression			

* Une cabine fermée est une barrière résistant aux produits chimiques qui entoure complètement l'occupant qui se trouve à l'intérieur, et qui empêche tout contact avec le pesticide et les surfaces traitées à l'extérieur de la cabine.

Ne pas manger, boire ou fumer durant le travail. Se laver à fond les mains et le visage avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes. Rincer immédiatement toute éclaboussure accidentelle du concentré ou de la bouillie de pulvérisation sur la peau, les vêtements et dans les yeux. Si le pesticide s'infiltré dans les vêtements, les enlever immédiatement. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Après le travail, changer de vêtements et se laver soigneusement le corps. Laver les vêtements de travail contaminés séparément des autres vêtements à laver avant de les réutiliser.

Ne pas appliquer le produit lorsque les conditions météorologiques favorisent le déplacement de la dérive de pulvérisation au-delà des zones traitées. Ne pas appliquer le produit de façon à ce qu'il entre en contact avec les travailleurs ou autres personnes, directement ou par la dérive. Tenir toute personne non protégée hors des zones de traitement et des endroits où le produit pourrait dériver. Seuls les préposés à la manutention munis d'une protection peuvent se trouver sur les lieux durant le traitement.

Ne pas appliquer par épandage aérien.

Ne pas pénétrer ni laisser les personnes pénétrer dans les zones traitées, soit sur le sol nu des zones non agricoles, tant que le produit pulvérisé n'est pas sec.

Ne pas appliquer le produit sur les allées ou les chemins de ferme dont la circulation risque de soulever et déposer la poussière sur les cultures ou autre végétation que l'on souhaite conserver.

Ne pas appliquer le produit à l'intérieur d'un rayon de 100 mètres autour des poires non dormantes.

Ne pas appliquer le produit sur des sols poudreux ou susceptibles d'être déplacés par le vent à moins que l'on puisse procéder à une irrigation immédiatement après l'application.

Lire et comprendre l'étiquette au complet avant d'ouvrir le produit. Pour toute question, appeler le fabricant au 519-767-9262 ou obtenir des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant agricole provincial. L'application de ce produit particulier doit correspondre et/ou se conformer à ce qui suit :

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées sous le MODE D'EMPLOI. Ne pas appliquer le produit directement sur l'eau, dans des endroits où l'eau de surface est présente ni sur les zones intertidales au-dessous du niveau moyen des hautes eaux. La dérive ou le ruissellement risque de présenter un danger pour les plantes non ciblées et les organismes aquatiques dans les zones environnantes. Ne pas appliquer le produit là où il y a probabilité de ruissellement. Ne pas appliquer le produit lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive au-delà des zones traitées. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de nettoyage.

Ce pesticide est toxique pour les plantes; afin de minimiser les expositions hors site, il faut l'utiliser strictement selon les mises en garde concernant la dérive et le ruissellement indiquées sur la présente étiquette.

Dans certaines conditions, le ruissellement du produit risque d'atteindre les eaux de surface ou les terres avoisinantes. Lorsque possible, adopter des méthodes qui réduisent l'érosion du sol, telles que la culture sans labour, le travail réduit du sol et le labour suivant les courbes de niveau; ces méthodes permettent également de réduire le ruissellement du pesticide. Il est recommandé d'aménager des bandes de végétation filtrantes le long des rivières, des ruisseaux, des cours d'eau, des zones humides ou sur la descente des champs afin de minimiser tout éventuel ruissellement de l'eau.

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION

NE PAS UTILISER LE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage. Conserver le produit dans le contenant d'origine. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec et sécurisé. Ne pas placer la formulation ou la bouillie diluée dans un contenant conçu pour les aliments ou les boissons. Ne pas entreposer ni transporter le produit près de la nourriture humaine ou animale. Non destiné à l'utilisation ou à l'entreposage dans la maison ou autour de celle-ci. Pour empêcher toute contamination, entreposer le produit loin de la nourriture humaine ou animale.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Torepdo, contient un herbicide appartenant à fois au groupe 14 et au groupe 15. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Torepdo et à d'autres herbicides des groupes 14 et 15. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- S'il y a lieu, utiliser l'herbicide Torpedo ou les herbicides du même groupe 14 et/ou du groupe 15 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des

graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Valent Canada au 519-767-9262

MODE D'EMPLOI

Lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi figurant sur la présente étiquette, l'herbicide Torepdo:

- assure la suppression résiduelle des mauvaises herbes sensibles dans les jachères;
- fournit un brûlage additionnel lorsqu'il est utilisé dans le cadre d'un programme de brûlage dans les jachères;
- peut s'utiliser sur les fermes comme suppression non sélective de la végétation pour garder nu le sol des zones non cultivées qui doivent être exemptes de mauvaises herbes;
- peut s'utiliser pour garder le sol nu dans les zones non agricoles.

Il faut de l'eau pour activer l'herbicide Torepdo dans le sol afin d'obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. Lorsqu'il n'y a pas eu suffisamment d'eau après l'application de l'herbicide Torepdo, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes en procédant à une irrigation d'au moins 1,25 cm d'eau. Un temps sec suite aux applications de l'herbicide Torepdo peut rendre le produit moins efficace. Cependant, lorsqu'il y a eu suffisamment d'eau après des conditions sèches, l'herbicide Torepdo supprime les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Torepdo risque de ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après le traitement mais avant une pluie/irrigation d'activation, ou celles qui germent dans les fissures d'un sol sec.

Brûlage

Appliquer l'herbicide Torepdo sur les mauvaises herbes en pleine croissance dans le cadre d'un programme de brûlage. L'application de l'herbicide Torepdo dans des conditions non favorables à la croissance active des mauvaises herbes rend l'herbicide moins efficace. Ne pas appliquer l'herbicide Torepdo lorsque les mauvaises herbes subissent un stress en raison de la sécheresse, un excès d'eau, des températures extrêmes, une maladie ou un faible degré d'humidité. Les mauvaises herbes qui subissent un stress ont tendance à devenir moins susceptibles à l'action herbicide. L'herbicide Torepdo est le plus efficace lorsqu'il est appliqué dans des conditions chaudes et ensoleillées.

La suppression résiduelle des mauvaises herbes risque d'être moins efficace lorsqu'on procède à un brûlage sur des champs caractérisés par des résidus de culture et/ou de mauvaises herbes importants.

Résistance à l'entraînement pas la pluie

L'herbicide Torepdo résiste à l'entraînement par la pluie une heure après le traitement. Ne pas appliquer l'herbicide Torepdo si l'on prévoit de la pluie dans l'heure suivant le traitement car le traitement de postlevée risque d'être moins efficace.

Nature du sol

Un sol dont la teneur en matière organique et/ou en argile est élevée peut nécessiter des doses plus élevées d'herbicide Torepdo qu'un sol dont la teneur en matière organique et/ou en argile est faible. Le traitement sur des planches de semis creuses peut fournir une suppression moins efficace des mauvaises herbes.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

- Ne pas appliquer le produit lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive de la pulvérisation au-delà des zones de traitement.
- Ne pas appliquer le produit dans des conditions d'inversion faible, y compris le brouillard.
- Ne pas appliquer par épandage aérien.
- Ne pas appliquer le produit sur un sol gelé ou couvert de neige.
- L'incorporation mécanique du produit dans le sol rend la suppression résiduelle des mauvaises herbes moins efficace.
- Comme le produit n'est pas homologué pour supprimer les organismes nuisibles dans des milieux aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes nuisibles.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation, ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION

L'équipement de pulvérisation servant à appliquer l'herbicide Torepdo ne doit pas être utilisé pour appliquer d'autres matières sur le feuillage de la culture, à moins de suivre la méthode de nettoyage appropriée. Voir NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR pour obtenir d'autres renseignements.

PRÉPARATION DU PULVÉRISATEUR

Avant d'appliquer l'herbicide Torepdo, commencer par un équipement d'épandage propre et bien entretenu. Il faut nettoyer le réservoir de pulvérisation, de même que les boyaux et les rampes, afin qu'il ne reste aucun résidu provenant de la pulvérisation précédente dans le pulvérisateur. Certains pesticides, y compris, entre autres, les herbicides des types sulfonilurée et phénoxy, sont actifs en très petites quantités et peuvent occasionner des dommages lorsqu'ils sont appliqués sur des cultures sensibles. Il faut nettoyer l'équipement de pulvérisation selon les indications du fabricant du dernier produit utilisé avant de s'en servir pour appliquer l'herbicide Torepdo. Si un mélange en cuve d'au moins deux produits a été préparé avant l'application de l'herbicide Torepdo, il faut suivre la méthode de nettoyage la plus sévère.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

1. Remplir le réservoir de pulvérisation propre jusqu'à la moitié ou au 2/3 d'eau propre voulue.
2. Afin d'assurer une bouillie de pulvérisation homogène, délayer la quantité nécessaire d'herbicide Torepdo dans de l'eau avant de l'ajouter au réservoir de pulvérisation. Utiliser au moins 3,8 litres (1 gallon) d'eau par 283 g (10 oz) d'herbicide Torepdo.
3. Pendant que l'agitateur est en marche, ajouter lentement l'herbicide Torepdo délayé au réservoir de pulvérisation. L'agitation doit créer un effet ondulatoire ou de roulement à la surface de l'eau.
4. Si l'on prépare un mélange en cuve d'herbicide Torepdo et d'autres herbicides indiqués sur l'étiquette, ajouter les sacs hydrosolubles en premier, suivis des formulations sèches, des fluidifiants, des concentrés émulsionnables puis des solutions. Ne pas préparer plus de bouillie de pulvérisation que la quantité requise pour le traitement immédiat.
5. Ajouter tout adjuvant requis.
6. Remplir le réservoir de pulvérisation d'eau au niveau voulu. **L'agitation doit continuer jusqu'à ce que toute la bouillie ait été appliquée.**
7. Mélanger uniquement la quantité de bouillie pouvant être appliquée la journée que le mélange a été préparé. L'herbicide Torepdo doit être appliqué dans les six heures suivant la préparation du mélange.

TRAITEMENT

L'herbicide Torepdo s'applique comme traitement au sol. L'équipement d'épandage doit être propre et en bon état. Les buses doivent être espacées uniformément sur la rampe et leur exactitude vérifiée fréquemment. Appliquer l'herbicide Torepdo, ainsi que les mélanges en cuve composés de l'herbicide Torepdo, à l'aide d'un équipement au sol qui utilise des pulvérisateurs commerciaux courants munis d'un jet plat (traitement de préplantation ou de prélevée seulement) conçu pour diffuser la pression et le volume de pulvérisation voulus.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer le produit par temps de calme plat. Éviter d'appliquer le produit lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer le produit au moyen de gouttelettes dont la taille est inférieure à la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

VOLUME DE CHARGE ET PRESSION DE LA PULVÉRISATION

Application de prélevée (travail du sol traditionnel) : Afin d'assurer une couverture homogène, utiliser 100 à 300 L de bouillie par hectare pour les utilisations dans un travail du sol traditionnel. Il faut choisir les buses en fonction des recommandations du fabricant concernant le volume et la pression pour l'application en prélevée.

Brûlage: Afin d'assurer une bonne couverture du brûlage, utiliser 150 à 600 L de bouillie par hectare. Utiliser 200 à 600 L par hectare si la végétation est dense ou s'il y a des résidus de récoltes importants. Il faut choisir les buses en fonction des recommandations du fabricant concernant le volume et la pression pour l'application en prélevée. Ne pas utiliser des buses à miroir.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Il faut nettoyer l'équipement de pulvérisation, y compris les récipients servant au mélange et les réservoirs ravitailleurs, chaque jour qui suit une application d'herbicide Torepdo. Après avoir appliqué l'herbicide Torepdo, il faut procéder au nettoyage de l'équipement de pulvérisation selon la méthode suivante :

1. Vider complètement le réservoir de pulvérisation, puis rincer soigneusement le pulvérisateur, y compris l'intérieur et l'extérieur du réservoir, et tous les filtres de circuit.
2. Remplir le réservoir de pulvérisation d'eau propre puis rincer les boyaux, les rampes, les tamis et les buses.
3. Continuer de remplir le réservoir jusqu'à capacité; ajouter 3,8 litres d'ammoniac domestique 3 % (ou l'équivalent) pour chaque 378,5 L d'eau et faire circuler dans le pulvérisateur pendant 5 minutes, puis rince les boyaux, les rampes, les tamis et les buses pendant au moins 15 minutes. Avant de rincer le système de pulvérisation, le cas échéant, desserrer les diaphragmes sur la rampe de pulvérisation afin de laisser la solution de nettoyage être pulvérisée par les diaphragmes ouverts. Si les rampes de pulvérisation sont munies de bouchons, il faut les desserrer avant de rincer le système, en laissant la solution de nettoyage être pulvérisée dans le bouchon desserré. Afin de mieux éliminer l'herbicide Torepdo du système de pulvérisation, ajouter un nettoyant de réservoir au lieu de l'ammoniac et laisser la solution de nettoyage reposer dans le système de pulvérisation pressurisé (réservoir de pulvérisation, boyaux et rampe) pendant huit heures avant de rincer le système pendant au moins 15 minutes.
4. Vider complètement le réservoir.
5. Ajouter suffisamment d'eau propre au réservoir de pulvérisation pour rincer les boyaux, les rampes, les tamis et les buses pendant 2 minutes.
6. Enlever les buses et les tamis, puis les rincer à l'eau propre.

L'équipement de pulvérisation, notamment les réservoirs, les boyaux, les rampes, les tamis et les buses, doit être nettoyé à fond avant d'appliquer des pesticides en postlevée. S'il est utilisé subséquemment, l'équipement de pulvérisation qui renferme des résidus d'herbicide Torepdo risque d'endommager la culture traitée.

ZONES TAMPONS

Des zones tampons NE sont PAS requises lorsqu'on utilise les méthodes ou l'équipement de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Pour l'application sur des emprises (tel que le sol dénudé de chemin de fer, sous les glissières de sécurité, sous les pipelines hors sol, les routes et les accotements de gravier) les zones tampons pour la protection des habitats terrestres sensibles ne sont pas requises. Cependant, les meilleures stratégies d'application existantes minimisant la dérive hors-site, y compris celles liées aux conditions météorologiques (par ex. direction du vent, basse vitesse du vent) et l'équipement de pulvérisation (par ex. gouttelettes de taille grossières, minimisation de la hauteur au-dessus du couvert), devraient être utilisées. Les applicateurs doivent toutefois respecter les zones spécifiées pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Respecter les zones tampons, précisées dans le tableau qui suit, entre le point d'application directe du produit et le bord le plus rapproché, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (par exemple, pâturages, zones boisées, brise-vents, boisés de ferme, haies, zones riveraines et terres arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (par exemple, lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, cours d'eau, réservoirs et zones humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection de :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats marins d'une profondeur de :		Habitat terrestre
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Sul nu dans des zones non cultivées	5	3	5	3	20*
	Jachère	4	2	3	2	10

*Les zones tampons pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises sur les emprises y compris le sol dénudé de chemin de fer, sous les glissières de sécurité, sous les pipelines hors sol, les routes et les accotements de gravier.

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) prescrite pour les produits utilisés dans le mélange et pulvériser des gouttelettes de la plus grosse taille selon la classification de l'ASAE indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

RESTRICTIONS RELATIVES AUX CULTURES ALTERNÉES

On peut semer les cultures alternées suivantes après l'application de l'herbicide Torepdo à la dose indiquée. Un semis plus hâtif que l'intervalle de rotation recommandé risque d'endommager la culture.

Dose d'herbicide Torepdo	Cultures	Intervalle de rotation
210 à 315 g/ha	Soja	Immédiatement
	Maïs de grande culture	9 mois
	Il faut que les résultats d'un bioessai du sol soient favorables avant de semer des cultures non indiquées ci-dessus.	

MODE D'EMPLOI POUR LES JACHÈRES

L'herbicide Torepdo, à raison de 210 à 315 g/ha, s'utilise conjointement avec des herbicides de brûlage indiqués sur l'étiquette afin de supprimer les mauvaises herbes levées et de fournir une suppression résiduelle de mauvaises herbes. Les mauvaises herbes supprimées par une activité résiduelle sont indiquées au tableau 1.

Tableau 1. Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide Fierce dans le soja et les jachères

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE (g/ha)	REMARQUES
Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Amarante rugueuse (<i>Amaranthus tamariscinus</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) Morelle noire de l'Est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Digitaire sanguine (<i>Digitaria sanguinalis</i>) Amarante de Palmer (<i>Amaranthus palmeri</i>) Renouée de Pennsylvanie (<i>Polygonum pennsylvanicum</i>) Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Abutilon (<i>Abutilon theophrasti</i>) Renouée liseron (<i>Polygonum convolvulus</i>) Moutarde sauvage (<i>Sinapis arvensis</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>)	210	Prélevée : Traiter avant la levée des mauvaises herbes. Postlevée : Lorsque les mauvaises herbes sont déjà levées, appliquer l'herbicide Fierce en mélange en cuve ¹ avec un produit à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg m.a./ha.
Suppression de toutes les mauvaises herbes indiquées ci-dessus	315	Utiliser la dose de 315 g/ha sur un sol à texture entre fine et moyenne afin d'assurer une suppression résiduelle tout au long de la saison.

¹ Se reporter à l'étiquette de chaque produit d'association afin d'obtenir d'autres recommandations, restrictions et mises en garde. Suivre le mode d'emploi le plus sévère pour chaque produit d'association.

MODE D'EMPLOI POUR MAINTENIR UN SOL NU DANS LES ZONES NON CULTIVÉES D'UNE FERME

Utiliser l'herbicide Torepdo dans le cadre d'une suppression non sélective de la végétation afin de maintenir un sol nu dans les zones non agricoles des fermes qui doivent demeurer exemptes de mauvaises herbes.

L'herbicide Torepdo fournit une suppression résiduelle et en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées sensibles, ainsi qu'un mode d'action additionnel qui permet de supprimer les mauvaises herbes tolérantes à l'ALS (acétolactate synthase). L'herbicide Torepdo peut se mélanger au réservoir avec les autres herbicides afin de fournir une meilleure suppression résiduelle ou en postlevée. La durée de la suppression résiduelle dépend de la dose appliquée ainsi que de la précipitation de pluie et des conditions météorologiques. La durée de la suppression résiduelle diminue à mesure que la température et la précipitation augmentent. Il faut utiliser l'herbicide Torepdo à raison de 420 à 580 g/ha afin d'assurer une suppression résiduelle des mauvaises herbes indiquées au tableau 2.

MISES EN GARDE

- Ne pas appliquer le produit sur des allées ou chemins de ferme dont la circulation risque de soulever et déposer la poussière sur les cultures ou autre végétation que l'on souhaite conserver.
- Ne pas appliquer le produit sur des digues de fossé.
- Ne pas appliquer le produit dans un rayon de 100 mètres autour des poires non dormantes.
- Ne pas appliquer le produit sur des sols poudreux ou susceptibles d'être soulevés par le vent à moins de pouvoir procéder à une irrigation immédiatement après le traitement.
- Ne pas faire plus d'une application par saison.

TRAITEMENT DE PRÉLEVÉE

Appliquer 420 à 580 g/ha d'herbicide Torepdo en prélevée. Il faut avoir terminé les applications en prélevée de l'herbicide Torepdo avant la levée des mauvaises herbes. Il faut de l'eau pour activer l'herbicide Torepdo sur le sol afin de fournir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. Une température sèche suivant l'application de l'herbicide Torepdo risque de rendre le produit moins efficace. Cependant, lorsqu'il y a eu suffisamment d'eau après des conditions sèches, l'herbicide Torepdo supprime les mauvaises herbes sensibles en germination.

TRAITEMENT DE POSTLEVÉE

Appliquer 420 à 580 g/ha d'herbicide Torepdo plus un adjuvant (0,25 % vol/vol de surfactant non ionique) en postlevée. L'ajout d'un adjuvant rehausse l'activité de l'herbicide Torepdo sur les mauvaises herbes levées. Il faut une bonne couverture de la pulvérisation afin de maximiser l'activité en postlevée de l'herbicide Torepdo. L'herbicide Torepdo permet de supprimer en postlevée les mauvaises herbes levées, cependant, la translocation du produit à l'intérieur d'une mauvaise herbe est limitée, et la suppression est affectée par la couverture de la pulvérisation et par l'ajout d'un adjuvant. La suppression la plus efficace en postlevée a lieu lorsque l'herbicide Torepdo est appliqué conjointement avec un surfactant sur les mauvaises herbes mesurant moins de 5 cm de hauteur. Un produit d'association devrait être utilisé conjointement avec l'herbicide Torepdo pour supprimer en postlevée des mauvaises herbes mesurant moins de 5 cm.

Tableau 2. Mauvaises herbes supprimées par l’herbicide Torepdo dans des zones non cultivées et à sol nu

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE (g/ha)	REMARQUES
Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Amarante rugueuse (<i>Amaranthus tamariscinus</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) Morelle noire de l’Est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Amarante de Palmer (<i>Amaranthus palmeri</i>) Renouée de Pennsylvanie (<i>Polygonum pennsylvanicum</i>) Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Abutilon (<i>Abutilon theophrasti</i>) Renouée liseron (<i>Polygonum convolvulus</i>) Moutarde sauvage (<i>Sinapis arvensis</i>) Panic capillaire (<i>Panicum capillare</i>) Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>) Digitale sanguine (<i>Digitaria sanguinalis</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>)	420 à 580	Prélevée : Appliquer le produit avant la levée des mauvaises herbes. Postlevée : Lorsque les mauvaises herbes sont déjà levées, appliquer l’herbicide Torepdo plus un adjuvant (0,25 % vol/vol de surfactant non ionique) ou en mélange en cuve ¹ . Utiliser la dose supérieure sur les sols à texture entre fine et moyenne afin d’obtenir une suppression résiduelle de plus longue durée.

¹ Se reporter à l’étiquette de chaque produit d’association pour obtenir d’autres recommandations, restrictions et mises en garde. Suivre le mode d’emploi le plus sévère pour chaque produit d’association.

PRODUITS D’ASSOCIATION : Lire au complet et suivre les directives figurant sur l’étiquette de tout éventuel produit d’association avec l’herbicide Torepdo. Lorsqu’on utilise un mélange en cuve, les conditions d’utilisation doivent respecter les limites et mises en garde les plus restrictives indiquées sur l’une ou l’autre étiquette d’herbicide. Les produits d’association recommandés comptent entre autres le glyphosate, le 2,4-D Ester, et Liberty 200 SN.

MODE D’EMPLOI POUR MAINTENIR UN SOL NU DANS LES ZONES INDUSTRIELLES OÙ IL FAUT LUTTER CONTRE LA VÉGÉTATION ENVAHISSANTE

Lorsqu’il est utilisé selon le mode d’emploi, l’herbicide Torepdo sert à la suppression non sélective de la végétation afin de maintenir un sol nu dans des zones non agricoles qui doivent être exemptes de mauvaises herbes. Appliquer l’herbicide Torepdo sur :

- le sol nu sous les glissières de sécurité, les pipelines en surface, les assises de chemin de fer, les gares de triage et les zones environnantes;
- le sol nu dans les aires de stationnement et d’entreposage, les sites d’usines, les sous-stations, les postes de pompage et les parcs de stockage;
- le sol nu dans les aéroports, les briqueteries, les sites d’installations industrielles, les

- parcs à bois débités et les installations militaires, ainsi que les aires de stockage;
- le sol nu autour des bâtiments agricoles et le long des haies;
 - les surfaces de routes, les bordures de routes améliorées et les accotements en gravier.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

- Ne pas appliquer le produit lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive de la pulvérisation au-delà des zones traitées.
- Ne pas appliquer le produit sur des digues de fossé.
- Ne pas appliquer le produit sur des allées ou chemins de ferme dont la circulation risque de soulever et déposer la poussière sur les cultures ou autre végétation que l'on souhaite conserver.
- Ne pas appliquer le produit dans un rayon de 100 mètres autour des poires non dormantes.
- Ne pas appliquer le produit sur des sols poudreux ou susceptibles d'être soulevés par le vent à moins de pouvoir procéder à une irrigation immédiatement après le traitement.
- Ne pas faire plus d'une application par saison.

L'herbicide Torepdo fournit une suppression résiduelle et en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées sensibles, ainsi qu'un mode d'action additionnel qui permet de supprimer les mauvaises herbes tolérantes à l'ALS (acétolactate synthase). L'herbicide Torepdo peut se mélanger au réservoir avec les autres herbicides afin de donner une meilleure suppression résiduelle ou en postlevée. La durée de la suppression résiduelle dépend de la dose appliquée ainsi que de la précipitation de pluie et des conditions météorologiques. La durée de la suppression résiduelle diminue à mesure que la température et la précipitation augmentent. Il faut utiliser l'herbicide Torepdo à raison de 420 à 580 g/ha afin d'assurer une suppression résiduelle des mauvaises herbes indiquées au tableau 2.

PÉRIODE D'APPLICATION SUR LES MAUVAISES HERBES

TRAITEMENT DE PRÉLEVÉE

Appliquer 420 à 580 g/ha d'herbicide Torepdo en prélevée. Les traitements de prélevée d'herbicide Torepdo doivent se faire sur un sol exempt de mauvaises herbes. Il faut avoir terminé les applications en prélevée de l'herbicide Torepdo avant la levée des mauvaises herbes. Il faut de l'eau pour activer l'herbicide Torepdo sur le sol afin de fournir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. Une température sèche suivant l'application de l'herbicide Torepdo risque de rendre le produit moins efficace. Cependant, lorsqu'il y a eu suffisamment d'eau après des conditions sèches, l'herbicide Torepdo supprime les mauvaises herbes sensibles en germination.

TRAITEMENT DE POSTLEVÉE

Appliquer 420 à 580 g/ha d'herbicide Torepdo plus un adjuvant (0,25 % vol/vol de surfactant non ionique) en postlevée. L'ajout d'un adjuvant rehausse l'activité de l'herbicide Torepdo sur les mauvaises herbes levées. Il faut une bonne couverture de la pulvérisation afin de maximiser l'activité en postlevée du produit. L'herbicide Torepdo permet de supprimer en postlevée les mauvaises herbes levées, cependant, la translocation du produit à l'intérieur d'une mauvaise herbe est limitée, et la suppression est affectée par la couverture de la pulvérisation et par l'ajout d'un adjuvant. La suppression la plus efficace en postlevée a lieu lorsque l'herbicide Torepdo est appliqué conjointement avec un surfactant sur les mauvaises herbes mesurant moins de 5 cm de

hauteur. Un produit d'association devrait être utilisé conjointement avec l'herbicide Torepdo pour supprimer en postlevée des mauvaises herbes mesurant moins de 5 cm.

PRODUITS D'ASSOCIATION : Lire au complet et suivre les directives figurant sur l'étiquette de tout éventuel produit d'association avec l'herbicide Torepdo. Lorsqu'on utilise un mélange en cuve, les conditions d'utilisation doivent respecter les limites et mises en garde les plus restrictives indiquées sur l'une ou l'autre étiquette d'herbicide. Les produits d'association recommandés comptent entre autres le 2,4-D Ester, Hyvar XL, Krovar, Telar, Vanquish, Banvel, Karmex, Velpar, Arsenal, Tordon, et Garlon.

Torepdo est une marque de Valent USA Corporation.

Tous les autres produits mentionnés sont des marques commerciales ou des marques déposées de leurs sociétés respectives.

{Base/ Container Label}

GROUPES **14** **15** HERBICIDES

Torpedo™ Herbicide

Granulés mouillables
COMMERCIAL

**POUR SUPPRIMER ET/OU RÉPRIMER CERTAINES MAUVAISES HERBES DANS
LES JACHÈRES ET LES ZONES NON AGRICOLES AUTOUR DES FERMES, ET
POUR GARDER LE SOL NU SUR LES ZONES NON AGRICOLES**

GARANTIE :

Flumioxazine	33,5 %
Pyroxasulfone	42,5 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 31559 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**AVERTISSEMENT
IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX**

Contenu net : 500 g – Vrac

Valent Canada, Inc.
3 – 728 Victoria Road South
Guelph, ON N1L 1C6
Phone: 519-767-9262

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

***EN CAS D'URGENCE METTANT EN CAUSE UN DÉVERSEMENT IMPORTANT
OU UN EMPOISONNEMENT COMPOSER LE 1 800 892-0099***

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'inhalation ou d'absorption par la peau. Irritant pour les yeux. ÉVITER TOUT contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau.

Suivre les directives à l'intention du préposé au mélange ou au chargement et de l'opérateur antiparasitaire dans l'étiquette.

De plus, porter une combinaison par dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, de même que des lunettes à coques ou un écran facial durant le nettoyage et les réparations.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées sous le MODE D'EMPLOI. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de nettoyage.

Ce pesticide est toxique pour les plantes; afin de minimiser les expositions hors site, il faut l'utiliser strictement selon les mises en garde concernant la dérive et le ruissellement indiquées sur la présente étiquette.

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION

NE PAS UTILISER LE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage. Conserver le produit dans le contenant d'origine. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec et sécurisé. Ne pas placer la formulation ou la bouillie diluée dans un contenant conçu pour les aliments ou les boissons. Ne pas entreposer ni transporter le produit près de la nourriture humaine ou animale. Non destiné à l'utilisation ou à l'entreposage dans la maison ou autour de celle-ci. Pour empêcher toute contamination, entreposer le produit loin de la nourriture humaine ou animale.

Torepdo est une marque de Valent USA Corporation.